

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade de Adjoint technique principal de 1ere classe**

**ARRETE n° 2020/87**

**Le MAIRE de Maury**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n°2006.1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques.

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 11/12/2020.**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adajoint technique principal 1ere classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 - M. MARTINEZ José	Adjoint technique principal 2eme classe	01 / 11 /2020
2- Mme SALTRAILL Hélène	Adjoint technique principal 2eme classe	01 / 12 /2020

**Article 2 :**

Le Directeur Général est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Maury  
Le 12/12/2020

Le Maire,  
Charles CHIVILO

Publié le 31/12/2020

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

